

Séance du 19 Mai 1950

Le 19 mai Mil neuf cent cinquante, le dix neuf Mai à vingt une heures. Le conseil Municipal de la Ville de Haute-Jean s'est réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean Grand; Maire

Étaient Présents: M. M. Dardine, Barche, Saubelle, Barthe, Privat, Loo, Cau, Galle, Fournier, Darnere, Saint-Blancat, Dufor, Barne

Étaient absents: Sagardelle, Saint Paul, Lacoste, Giliac, Verdun, Lamolle, Bathui, Puyau

Lecture est faite du Procès Verbal de la dernière séance qui est adoptée à l'unanimité des membres. Présents

M. Barche est nommé secrétaire de séance

Ordre du jour

- 1° - Lettre de Madame Chauveau
- 2° - Centre d'enseignement agricole
- 3° - Fête des artisans
- 4° - demande M. Castagnède
- 5° - Garage Municipal
- 6° - Amendes Place de Verdun
- 7° - Immeuble du Caiffa
- 8° - Futail de l. abattai
- 9° - Taxe d'Abattage
- 10° - Marche aux Martyrs
- 11° - Gardiennage des rues.
- 12° - Abonnements des Bâtiments communaux
- 13° - Subvention " Cadets du Commerce "
- 14° - Cariveau du Banquet
- 15° - Traitement Mlle Jada
- 16° - Boulevard Bertrand de Larros.
- 17° - Chemin du " cap des Pato "
- 18° - Hotel des Postes
- 19° - Fête Patrimoine de la Saint Jean.

Lettre de M^e Chauveau

Lu et approuvé
à St Gaudens, le 5-7-1950
P. L. sans. Prefet,
Le chef du Bureau
signature: illisible

Madame Chauveau, Directrice de l'École Maternelle demande au Conseil Municipal de lui faire mandatés les 20.000 frs. qui lui sont dus au titre de Gardiennage durant les grandes vacances 1949, le recensement sera fait

Centre d'enseignement
Agricole

M. Dufur, adjoint délégué à l'éducation nationale communique au Conseil Municipal une lettre de M. l'ingénieur en chef des Services agricoles de la Haute-Garonne adressée à M. l'inspecteur de l'enseignement primaire à Saint-Gaudens et concernant le cours Ménager Agricole. D'après cette lettre la fermeture de ce cours serait immédiate, l'institutrice itinérante ne pouvant, par suite de distance et du manque de moyens de communication assurer les cours à la fois à Montjean et à Barlogne.

Le Conseil, considérant que le cours agricole ménager de Montjean rend des services appréciables

que le Conseil Municipal a engagé des frais assez importants pour l'aménagement du local :

que Montjean situé au point de jonction des Vallées de la Garonne, de la Neste et du Nistos peut recevoir les élèves des cantons de Montjean et Barbazan (H.G.) Saint-Sauvent de Neste et Mauléon-Barousse (H.P.)

que le train ou des autobus assurent des communications régulières avec les communes de ces divers cantons ;

que malgré l'ouverture très tardive du cours cette année, un nombre important d'élèves de Montjean et des communes voisines le fréquentent régulièrement que ce nombre va croissant dans les années à venir ;

estime avec M. l'inspecteur de l'enseignement primaire qu'il serait navrant d'arriver à cette suggestion

demande à l'unanimité des membres présents, à M. l'inspecteur d'Académie de la Haute-Garonne et à M. l'ingénieur en chef, Directeur des Services agricoles d'embriager la création à Montjean d'un poste analogue à celui de Barlogne et espère que satisfaction lui sera donnée dans l'intérêt des élèves, de leurs familles et de la nation.

Fêtes des artisans.

Le président du syndicat d'initiative a communiqué à M. le Maire le programme de la fête qui se déroulera le 2 juillet 1950 à l'occasion des congrès Départemental des artisans, 2 Bals, l'un le samedi soir, l'autre le Dimanche soir, la production d'un groupe folklorique et d'un concert municipal le dimanche après-midi, une retraite aux flambeaux agrémentant cette

lu et approuvé
a Saint-Gaudens
le 7 juillet 1950
P. le Sec. Prefet.
Le secrétaire en chef
signature: illisible

importante manifestation qui doit attirer pendant 2 jours a Martie-
jean 400 a 500 congressistes. Le conseil vote une subvention de
15.000 frs.

Demande M. Castagnède

Concernant des dégats effectués dans sa
propriété il ya une dizaine d'années a l'occasion du castage de la
source qui alimente le lavai du quartier des Navates, renvoyés a la
Commission des travaux.

Garage Municipal

Les travaux a effectuer d'après le projet
établi par M. Naudy, ingénieur du service Vicinal seront financés
par emprunts

Mairie Pl. de Verdun

a l'occasion du reglement de ces
travaux, le conseil Municipal demande a M. le Maire de n.
entreprendre des dépenses d'une certaine importance que sur appel
d'offres. Il est d'autre part décidé de mettre l'eau immediate-
ment a ces usages afin d'y assurer un minimum d'hygiène

Immuable du "Caiffa"

M. le Maire informe le conseil Mun-
icipal de l'état actuel des travaux et formalités engagés pour
l'achat de cet immeuble, il sera demandé a la Prefecture l'avis
officiel d'autorisation d'achat pour 3.000.000 francs. En effet ce
n'est qu'officieusement que le conseil Municipal a pu avoir
connaissance de cette autorisation toute récente.

Petail de l'abattoir

M. Barne est chargé d'établir rapi-
dement un projet d'élargissement dont il fait approuvé le
principe par le conseil Municipal. La Commission des
travaux devra adjudger ce travail sur appel d'offres.

Taxe d'abattage

Les exploitants ne payant pas la
taxe d'abattage a Martiejean, M. Barhelle est chargé de
se mettre en rapport avec M. Fayet, Receveur Sédentaire
des contributions Indirectes afin d'essayer de faire percevoir
cette taxe au profit de la commune.

Marché aux Moutons

M. Cau. Cecille donne lecture du
rapport de la Commission chargée d'étudier cette question. Le
conseil a l'unanimité se range a l'avis de la Commission
qui propose de provoquer par l'intervention du syndicat
d'initiative une réunion du comité consultatif des commer-
çants

Gardiannage des Rues

Travaux a effectuer en 1950: Rue
du Parc, Rue des Girondins, surasse de l'Eglise, Rue Saint-
Barthélemy (2ème année) et façade de l'école Maternelle et
première partie de la cité grand:

Assurances des Bati-
ments communaux

M. le Maire demandera au cabinet
Secat de réévaluer si ce fait les Bâtiments communaux, afin
de fournir les chiffres pour des assurances suffisantes

Subvention des Cadets
du Cevennes

Vu et approuvé, a St Gaudens
le 23-6-1950. Le Sans-Prefet
signature: illisible

Carribeau du Banquet

Boulevard Bertrand de
Lassus

Traitement Myelle Jorda

Vu et Approuvé, a St.
Gaudens, le 21-6-1950.
Le Sans-Prefet signature: illisible

Chemin du Cay des Prats

Hotel des Postes

Fete Paternale de la
Saint Jean

x
cette societe demande de fournir
tranches trimestriellement a terme echu sa subvention an-
nuelle: accorde

Il s'agit d'un travail assez important
a entreprendre pres de l'usine a gaz, afin de faciliter l'ecou-
lement des eaux. M. Naudy a etabli un projet. ces tra-
vaux seront adjuges sur appel d'offres

M. Garbille est charge de demander
a M. Naudy d'etabli un projet de bordure en ciment
avec rigole destinee a delimiter la promenade du Boulevard
Bertrand de Lassus, ce qui l'agrementera de la facon la
plus beneme

Cette employee percevant un salaire
faible et n'ayant pas eu d'augmentation depuis un an;
sa femme de travail sera porte de 300 a 350 francs par
jour a partir du 1^{er} Mai 1950

La commission des travaux charge
M. Barone de proposer un projet de fermeture de ce che-
min (cote Rue des Guendins) par un mur en ciment
entre lequel pourra etre installer un r.c.
ce travail sera aussitot adjuge sur appel d'
offres.

M. le Maire donne lecture de la
lettre suivante de M. le Directeur Regional des P.T.T en
date du 16 Mai 1950
J'ai l'honneur d'accuser reception de votre lettre
du 8 Mai

Ma administration Superieure envisage l'ins-
cription du projet de construction de l'Hotel des Postes de
Martignon au programme d'equipement de 1950.
Je ferai etre tout son en mesure de vous
renseigner sur l'evolution de cette affaire.

L'ordre du jour etant ^{epuise} la seance est levee
Le Maire fait part au Conseil
Municipal de la decision prise de charger le comite
des Fetes de Martignon de l'organisation par le
Comite de la Ville, de la Fete Paternale de la Saint
Jean, les 24 et 25 juin prochains

Le Conseil Municipal unanime, ayant pris
connaissance du programme des fetes elabre, decide d'allouer
une somme de 60.000 frs. au comite des fetes, etant entendu
que le dit comite assurera tous les frais et charges nec-

Vu et approuvé
à St Gaudens le 23.6.1950
P. Le Sans - Préfet
Signature: illisible
Immuable du Caiffa

sumés par ces manifestations. Cette somme sera prélevée sur le chapitre XIX, article 4, fêtes et cérémonies, du Budget Primitif 1950.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision de la Commission de Coordination des questions immobilières de la Haute Garonne qui dans sa séance du 4 Mai 1950 a donné un avis favorable à l'acquisition de l'immuable du Caiffa pour le prix de Trois Millions de francs en Municipal.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal unanimement décide d'effectuer un emprunt de 3.000.000 frs au titre de la caisse des dépôts et consignations.

Calculée au taux d'intérêt de 6,50% actuellement en vigueur, l'annuité à payer par annuité en 30 années à capital de Trois Millions, ressort à 228.540 frs.

En prenant pour valeur de centime communal celle de 643,10, la quotité de l'imposition de garantie s'élève de 355 centimes par dette.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au Budget Primitif 1951, 355 centimes par dette qui seront affectés à l'amortissement de cet emprunt.

Le premier semestre d'annuité échue en 1950 sera prélevé sur le reliquat du service de la dette qui s'élève à ce jour à la somme de 149.483 frs.

Le Maire donne communication d'une lettre M. Raphaël Tremosa, Sapeur civil qui demande une augmentation de salaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, estimant en effet que le traitement alloué à ce dernier est vraiment insuffisant, décide de lui allouer à partir du 1^{er} avril 1950, la somme de mille cinq cents frs (1.500 frs).

Traitement M. ansien
Raphaël Tremosa

Vu et approuvé
à St Gaudens le 7.2.50
P. Le Sans - Préfet
Le secrétaire en chef
Signature: illisible